

Le 27 janvier 2026 à Saint-Denis

Direction de la Veille et la Sécurité
Sanitaire – Santé et Milieux de Vie
Service Santé Environnement

Le directeur général de l'ARS La Réunion

à

Affaire suivie par : Boris DUMAS

Liste des destinataires in fine

N/Réf. : 86 ARS/SE/BD

Objet : diffusion du guide « Urbanisme Favorable à la Santé à La Réunion » et mobilisation des acteurs du territoire

PJ : dépliant et guide UFS

La santé de chacune et chacun d'entre nous dépend largement de notre environnement quotidien. Si les facteurs génétiques et l'accès aux soins jouent un rôle important, plus de 70 % des déterminants de la santé relèvent des milieux et modes de vie : qualité de l'air, eau, bruit, chaleur, UV, climat, déplacements, nature, logement, travail, lien social mais aussi activité physique, tabac, alcool, alimentation, etc.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) estime ainsi que près de 25 % des maladies seraient directement liées à des facteurs environnementaux stricts modifiables et évitables (air, eau...). C'est probablement plus selon les situations.

À l'échelle mondiale comme nationale, les maladies chroniques (maladies cardiovasculaires, diabète, cancers, affections respiratoires, obésité, dépression, allergies, etc.) représentent aujourd'hui la première cause de mortalité et sont fortement influencées par nos environnements de vie. En France, l'incidence des cas de cancer et de diabète par exemple a plus que doublé ces 30 dernières années.

A La Réunion, ces enjeux de santé prennent une forme particulièrement aiguë. Notre territoire est marqué par une prévalence élevée du diabète, des pathologies cardiovasculaires, respiratoires et rénales, du surpoids ainsi que par une surmortalité générale et de fortes inégalités sociales et territoriales de santé. Les maladies infectieuses liées aux moustiques vecteurs constituent également une menace épidémique accentuée par le changement climatique.

En France, 82 % de la population habite aujourd'hui en ville contre 53 % en 1950. A La Réunion, l'urbanisation et la densification de la population continuent de croître. Ainsi, l'exposition aux pollutions urbaines, les conditions de déplacement, la répartition de l'offre de services, la qualité des logements et de l'alimentation, les comportements à risque ou encore les aléas naturels façonnent profondément le quotidien des Réunionnais. Ces réalités nous obligent à repenser nos façons de concevoir, de planifier et d'aménager le territoire. En effet, la manière d'aménager le territoire et d'urbaniser agit directement sur l'environnement et le cadre de vie et par conséquent influence de manière positive ou négative la santé et le bien-être.

L'urbanisme a donc un pouvoir déterminant. Il peut favoriser l'activité physique ou, au contraire, la rendre difficile ; renforcer le lien social ou générer l'isolement ; offrir un accès à la nature et à des environnements apaisés ou exposer à la chaleur, aux UV, au bruit et à la pollution de l'air, etc.

L'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS) consiste précisément à intégrer et prévenir, dès la conception des projets, les impacts potentiels sur la santé, la qualité de vie et le bien-être des populations. C'est une approche qui vise à faire de la santé et du bien-être des critères majeurs d'élaboration des politiques d'aménagement et d'urbanisme. Il permet ainsi de préserver la santé des populations en agissant directement sur les milieux et modes de vie.

Il s'appuie notamment sur un ensemble varié et adapté de moyens d'action : organisation spatiale des activités humaines protectrice de la santé, protection contre les pollutions, mobilité active, mobilité électrique verte, déplacements réduits, nature en ville et végétalisation massive, énergie renouvelable propre, qualité de l'habitat et du bâti, alimentation locale saine, accès aux services essentiels, inclusion sociale, adaptation climatique, démarche participative des habitants...

Les co-bénéfices sont multiples : amélioration du bien-être, réduction des expositions et prévention des risques sanitaires et climatiques, acquisition de facteurs de protection sanitaire, réduction des maladies chroniques, renforcement de la cohésion sociale, attractivité, résilience, projet de territoire...

Dans le contexte réunionnais (croissance démographique et économique, espace limité contraint par le relief, pression foncière, dépendance automobile, climat tropical, vulnérabilités socio-économiques...), l'urbanisme favorable à la santé constitue un levier stratégique majeur pour préparer un territoire plus résilient, plus équitable et plus en santé.

C'est dans cette perspective que l'ARS La Réunion, en lien avec le CAUE de La Réunion, met aujourd'hui à votre disposition le guide "Urbanisme Favorable à la Santé à La Réunion", fruit d'un travail de synthèse et d'adaptation à nos réalités locales. Il a été conçu pour accompagner l'ensemble des acteurs de l'aménagement du territoire dans la mise en œuvre opérationnelle de démarches intégrant la santé à toutes les étapes des projets. Il s'inscrit dans la continuité de la formation et du séminaire consacrés à l'urbanisme favorable à la santé proposés en 2024.

Ce guide, un dépliant de promotion et des posters sont consultables en version numérique sous le site web de l'ARS La Réunion : www.lareunion.ars.sante.fr (rubrique : Partenaires / thématique : Environnement & Santé).

Je vous invite vivement à vous en saisir, à l'utiliser comme outil de référence et à en diffuser les principes auprès de vos équipes et de vos partenaires. La mise en application de ces recommandations nécessite une mobilisation collective. Nous avons ainsi besoin de construire, ensemble, un réseau d'acteurs territoriaux engagés dans la promotion d'un urbanisme plus favorable à la santé, capable de partager les bonnes pratiques, de mutualiser les expertises et les expériences ainsi que d'accompagner la transformation positive de nos espaces de vie.

La santé des Réunionnaises et des Réunionnais se construit chaque jour, au cœur de nos quartiers, de nos villes et de nos projets d'aménagement. Agissons dès aujourd'hui pour façonner des environnements qui favorisent la santé, le bien-être, l'équité et la durabilité de notre île.

Je vous remercie de votre engagement et de votre contribution essentielle à cette ambition collective.

Le directeur général de l'ARS La Réunion



Jean-Jacques COIPLÉ

Copies :
Préfet
DEAL



Agence Régionale de Santé La Réunion
2 bis, av Georges Brassens - CS 61002 Sainte-Clotilde - 97409 Saint-Denis Cedex 09
www.lareunion.ars.sante.fr
Standard : 0262 97 90 00

LISTE DES DESTINATAIRES

Mesdames et Messieurs les maires

Monsieur le Président de l'Association des Maires de La Réunion

Madame la Présidente du Conseil Régional

Monsieur le Président du Conseil Départemental

Messieurs les Présidents des Intercommunalités

Mesdames et Messieurs les représentants des collectivités territoriales du Conseil d'Administration de l'ARS La Réunion

Mesdames et Messieurs les élus de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie de l'ARS La Réunion

Monsieur le Directeur de la Caisse Générale de Sécurité Sociale

Madame la Présidente de l'Observatoire Régional de la Santé

Monsieur le Président de Promotion Santé Réunion

Madame la Présidente de l'Union Régionale des Médecins Libéraux

Mesdames et Messieurs les représentants de la cellule Océan Indien de Santé Publique France

Madame la Présidente d'Atmo-Réunion

Monsieur le Président du CAUE

Monsieur le Président de l'AGORAH

Monsieur le Directeur de l'ADEME Océan Indien

Monsieur le Directeur de l'agence Océan Indien du CEREMA

Monsieur le Président de l'Université de La Réunion

Mesdames et Messieurs les représentants des bailleurs sociaux

Mesdames et Messieurs les représentants des bureaux d'études, d'expertise et de conseil

Mesdames et Messieurs les représentants des aménageurs

Mesdames et Messieurs les représentants du Conseil de l'Ordre des architectes Réunion-Mayotte

Mesdames et Messieurs les représentants des autres acteurs de l'aménagement du territoire